



Mairie
D'AVRIL-SUR-LOIRE
58300

Avril-sur-Loire, le 5 juillet 2022

DDT
Nevers

Madame,

Suite à votre demande du 15 juin dernier nous demandant l'avis de la commune concernant les permis n° -PC 058 020 22 N0001 et -PC058 020 22 N0002, je vous informe que la commune émet un avis favorable sur ces deux projets.

D'autre part, les chemins qui seraient empruntés par les constructeurs du site agrovoltaïque sont compatibles avec le passage d'engins de chantiers. Ils desservent en effet des exploitations agricoles et seraient empruntés régulièrement par tous les véhicules et engins liés à ces exploitations (tracteurs, outils de travail su sol, moissonneuse, remorque, pelleuse).

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le 1^{er} Adjoint,
Gilles CHATILLON

